

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontologie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sans caractère confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la Mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 01 Régulation : regulation@mupras.ma
- 02 Recours clients : recours@mupras.ma
- 03 Assurance et indemnisation : assurance@mupras.ma



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-484028

ND° = 16928

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule

792

Société

RAM

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom

FATTANI MOHAMMED

Date de naissance

01/01/1949

Adresse

Residence NADIA CM, Route d'El Jadida
Casablanca

Tel

06 11242 17

Total des frais

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Zineb ELA JUDOU
ENDOCRINOLOGUE-DIABÉTOLOGUE
NUTRITIONNISTE
40, Angle Rue des Hospitaliers et Rue
Dubreuil - Casablanca

Date de consultation

Nom et prénom du malade

FATTANI Mohamed AGE 70

Lien de parenté

☒ Lui-même

☐ Conjoint

Nature de la maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements aux représentants de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



4/11/19 S 3000H

091130397

Docteur Zineb S.L. AUIDIOUK
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE
NUTRITIONNISTE
40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue
Dubreuil - Casablanca

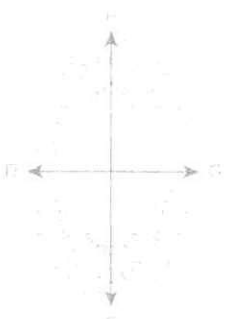
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacieur ou du Fabricant	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE EL HILAL 10, Rue des Hôpitaux - Casablanca Tél: 33 30 55 16 00 / 5 5 5 3 3 7	4-11-19	7020,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE  [Creation, remont, adjonction]	DATE DE PRESCRIPTION	
		MONTANT DES SOINS	
		DATE DE PAYE	
		DATE DE PRESCRIPTION	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

Docteur Zineb SLAOUI DIOURI

ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE

NUTRITIONNISTE

Ex. Enseignante à la Faculté de

Médecine de Casablanca

Sur Rendez-vous



الدكتورة زينب السلاوي الديوري

اختصاصية في أمراض الغدد والسكري

أستاذة سابقا بكلية الطب بالدار البيضاء

بالموعد

Casablanca, le : 4-11-2019 : الدار البيضاء, في :

DR FATHI SI MEED

SSO, W

Jardiance 10 mg



45, 2v

23. 8v

scp matin

avant le pt déjeuner

Glucophage



3 mois

scp midi

au milieu

du repas

3 mois

648, w + 5 =

1488, w

Neurobio Stephen



25 // matin

25 // midi

25 // 1er avant

PHARMACIE EL HILAL
LAAOUJ Selwa
77, Rue Al Bachir Laâlal
Cité Plateaux Casablanca
Tél : 05 22 20 23 45 / 05 22 48 27 75

Lantus

PPV 97 DH 60
PER 11/21
LOT 12600-2

744,00 x 2

1488,00

759,00

CIVASTINE

97,60 x 3

292,80

209,00 x 3 = 627,00

APROVASC

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B26

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B26

Cp Pel
PPV : 209,00 DH

Cp Pel
PPV : 209,00 DH

5 118001 082056

5 118001 082056

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B26

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/10mg B26

Cp Pel
PPV : 209,00 DH

Cp Pel
PPV : 209,00 DH

5 118001 082056

5 118001 082056

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

P.P.V : 759,00 DH

P.P.V : 759,00 DH

5 118001 081615

5 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

P.P.V : 744,00 DH

P.P.V : 744,00 DH

5 118001 081615

5 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

P.P.V : 744,00 DH

P.P.V : 744,00 DH

5 118001 081615

5 118001 081615

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Lantus 100U/ml, inj b5 sty

P.P.V : 744,00 DH

P.P.V : 744,00 DH

5 118001 081615

5 118001 081615

5 118001 081615

5 118001 081615

CIVASTINE[®] 20 mg
Simvastatine

30 Comprimés pelliculés
Voie orale

bottu/a
82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaâ - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

CIVASTINE[®] 20 mg
Simvastatine

30 Comprimés pelliculés
Voie orale

bottu/a
82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaâ - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

PPV 97 DH 60
PER 08/21
LOT 11777-4

PPV 97 DH 60
PER 08/21
LOT 11777-4

300/80

250

7020,90

45,20

23,90

PHARMACIE EL HILAL
77, Rue Al Bachir Laalaj
Cité Plateaux - Casablanca
Tél: 05 22 23 30 00 - 05 22 23 30 01

NovoRapid[®] FlexPen[®]
100U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3ml
PPV : 647 DH

6 118001 121304

NovoRapid[®] FlexPen[®]
100U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3ml
PPV : 647 DH

6 118001 121304

NovoRapid[®] FlexPen[®]
100U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3ml
PPV : 647 DH

6 118001 121304

NovoRapid[®] FlexPen[®]
100U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3ml
PPV : 647 DH

6 118001 121304

NovoRapid[®] FlexPen[®]
100U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3ml
PPV : 647 DH

6 118001 121304